

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 21.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



PLANTES MEDICINALES : Le IV^e Congrès international des plantes médicinales et à essences se tiendra à Paris, du 16 au 21 juillet, sous les auspices de l'Exposition Coloniale. Des excursions sont prévues. Pour renseignements, s'adresser au Secrétariat, 12, avenue du Maine, Paris-XV.

A HOUDAN (S.-et-O.) se tiendra, le 19 juillet, une importante Exposition d'animaux de basse-cour, ainsi qu'un Concours de chiens de défense et de police, organisé par le Club parisien de dressage.

A BEAUNE (Côte d'Or), une série de douze cours et douze exercices pratiques aura lieu à la Station oenologique de Bourgogne, à Beaune, du 20 au 25 juillet. Le programme est envoyé franco, sur demande.

POUR L'ARMÉE : Une circulaire ministérielle de la Guerre prescrit aux Services de l'Intendance de protéger la production nationale par des achats de produits français. Les matières, denrées, effets ou objets livrés par les titulaires de marchés devront être d'origine, de confection ou de fabrication française. Voilà une mesure, qui s'imposait !

LA DEFENSE DU LIN : Pour venir en aide à la production linère, un projet a été voté, portant ouverture d'un crédit de 60 millions et création d'un système d'encouragement à la production du lin en France.

POUR L'ALCOOL DE BETTERAVES : Le 4 juillet a eu lieu à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) une grande manifestation en vue d'assurer le développement de la consommation de l'alcool de betteraves comme carburant, en mélange avec l'essence.

CHASSEURS ! Les préfectures ont ouvert, à partir du 1^{er} juillet, le service de la délivrance des permis de chasse, la loi ayant fixé la validité des permis du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Les chasseurs ont tout intérêt à demander leur permis dès à présent, pour éviter l'influence des derniers jours.

GARE AUX SAUCISSES ! En Hollande, plus de 150 personnes, appartenant à 30 familles du village d'Erica, sont tombées gravement malades, ayant consommé des saucisses avariées. Cinq d'entre elles sont en danger de mort.

Le Statut de la Viticulture

Les Parlements viennent de voter le statut de la Viticulture. Promulgué le 5 juillet, il intéresse 1.700.000 familles d'exploitants. C'est une loi réglementant la culture de la vigne et la production du vin.

Il était urgent de le faire. La Viticulture française est à la veille d'une crise sans pareille de surproduction et de mévente. Elle lui serait mortelle. On verrait disparaître ruines tous les vignobles de coteaux, ceux qui ont fait à travers le monde la gloire des vins français. Souches, vignes, chais, matériel deviendraient inutiles ; ce serait un formidable capital d'exploitation radicalement détruit. Sans parler des terres abandonnées, la plupart improductive pour les autres récoltes. Nous ne sommes pas assez riches pour entreprendre de telles expériences.

Depuis la guerre, sous l'influence d'une prospérité factice, a régné en France méridionale et en Afrique, une véritable folie des plantations à grands rendements. Notre vignoble national, ici et en deçà de la Méditerranée, s'est accru en surface et en production dans des proportions effrayantes. L'Algérie, qui nous exportait avant guerre 5 à 6 millions d'hectos, nous en envoie maintenant 10 à 12. Elle est en passe de nous submerger sous la marée des 20 millions d'hectolitres de ses prochaines récoltes. Cependant le Midi et la vieille France peuvent désormais offrir 60 à 70.000.000 d'hectos en une année moyenne. Voici 80.000.000 d'hectos de vin certains pour l'instant, et nous sommes en route pour dépasser le chiffre de 100.000.000.

Pendant ce temps-là, la consommation oscillant entre 50 et 60.000.000 n'augmente pas.

N'est-elle pas limitée par la capacité de la bourse des buveurs ? Chacun sait que nous abordons une période de pénitence, de rétablissement financier, de carence des réparations, nullement favorable au bien-être général. Ayons le courage de voir les choses telles qu'elles sont.

En plus, la qualité du vin de grande consommation a beaucoup diminué. C'est ce que nous avons signalé ici même dans notre article « Faire du bon vin ». Et cette baisse de qualité a été un des phénomènes de l'après-guerre. Tout se vendait, tout montait. En avant pour les hauts rendements, les cépages grossiers, l'irrigation des vignes, etc... La quantité avant tout, ça fera de l'argent. Raisonnablement simple qu'on du reste fait toutes les branches de la production, c'est une excuse.

Et nous voilà avec deux fois plus qu'il ne faut, d'un vin la plupart du

temps médiocre, en face d'un consommateur appauvri qui boit par soif, mais ne boit plus par plaisir. Désastre certain.

C'est à cette très embarrassante situation qu'essaie de faire face le statut de la Viticulture. Arrêter la folie des plantations, freiner les hauts rendements, obliger le vigneron à produire moins et meilleur. Ceci dans son propre intérêt et dans celui du consommateur, tel a été le but de la nouvelle loi.

Depuis deux ans elle était à l'étude dans les grandes Associations viticoles. Après bien des tractations, des discussions souvent violentes, parfois pénibles, elles ont pu finir par trouver un texte sur lequel tout le monde était d'accord. Ce fut le projet Labrousse.

Ce texte était-il parfait ? Oh sans doute non. Il soulevait les critiques de ceux qui n'avaient rien fait, des esprits chimériques, des marchands de plants, etc... En toute sincérité, nous croyons qu'on ne pouvait guère trouver autre chose. Ou bien il fallait envisager la suppression totale des droits de régie, vins et eau-de-vie, etc., ce qui était insupportable pour le Ministère des Finances.

Il y avait ceux qui disaient qu'il ne fallait rien faire du tout, que l'on verrait bien. On entermerait les morts, on couronnerait les vivants. C'était avant deux ans du mauvais vin à 25 francs l'hecto, offert sur le quai à un buveur dégoûté ; la ruine définitive du vigneron normal, et les vignes arrachées. C'est là tout ce que l'on aurait vu ; puissions-nous éviter cela.

D'autres disaient : c'est trop tard. Des centaines de milliers d'hectares nouveaux de vin d'abondance sont plantés en Algérie, dans la Crau irriguée, dans la Camargue drainée, dans les marais dessalés des étangs de Thau, dans les vallées du Rhône et de la Saône, etc... Le mal est fait. Solution paresseuse. Oui la bête est malade. Faut-il la laisser crever. Non, la soigner jusqu'au bout.

A côté de ces démolitions, il y avait les chimériques. Ils proposaient les projets les plus variés et les plus absurdes. Durant la guerre, ne connaissions-nous pas cette rage des inventeurs incompris de l'arrière ?

Elle existe toujours. Enfin, il y avait les dogmatiques. Vous êtes contre la théorie économique, vous laissez faire, laissez passer, vous allez contre la tradition, le respect de la liberté ! Vous êtes partisans de l'économie dirigée, nous ne pouvons vous suivre. Alors quoi ! Que proposez-vous. Rien ! Le père La Fontaine, notre professeur de bon sens leur pouvait donner la leçon par sa fable « L'enfant et le maître d'école ».

« Eh ! mon ami, tire-moi du danger ; Tu feras, après, ta baraque. »

Sur un bateau en perdition on emploie tous les moyens. Et voilà dans quelles conditions, le Statut de la Viticulture, sous le nom de Labrousse, député de la Gironde, entre les mains de M. Barthé, député de l'Hérault, soutenu par M. Tordieu, ministre de l'Agriculture, a fini par arriver devant la Chambre des députés.

Dans un prochain article nous verrons quel a été son sort. Disons tout de suite qu'il a franchi l'étape dans son principe sinon dans ses détails ; nous aurons l'occasion, comme Figaro « De rire pour ne pas avoir à pleurer ».

DE CAMPRAN,
Président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX
ET UNIS, MIEUX NOUS POURRONS
DEFENDRE NOS INTERETS !

Un Brin de Causette... Pour détruire les Mouches



« Depuis des siècles se poursuit, dans l'agriculture, l'économie de l'effort humain... Diverses inventions provoquées par la nécessité ont été introduites successivement. Aucune d'entre elles ne menace de s'imposer aussi brusquement et aussi irrésistiblement que la moissonneuse-batteuse... On reste confondu à la pensée qu'on peut, maintenant, moissonner une acre de blé, quarante ou cinquante fois plus vite qu'il y a 100 ans. »

C'étaient la conclusion de l'enquête du B.I.T. (Bureau International du Travail). Avec ça les citadins vont croire qu'ils ont partout déjà des moissonneuses-batteuses comme en Amérique, qui avons qu'à s'assirer dessus pour couper le froment et qui sortent des sacs de grain ! Quand j'avais disais que moi, moi, moi, le pu chic des métiers ! Qui dit que dans quelques années, on inventera point un tracteur à hélice, qui retournera deux journaux de terre en cinq minutes, on une nouvelle lieuse qui ramassera toute notre récolte en vingt minutes... le temps d'griller une cigarette !

Le temps, comme y disent, c'est de l'argent et c'estions pour ça qu'on cherche à l'heure à aller toujours pu vite pour produire ou se déplacer. C'est à s'demander, ou que ça s'arrêtera ? N'avez-vous point lu qu'un major britannique avions fait une vitesse de 372 km. à l'heure, dans son auto « La Flèche d'Or » ; ça faisait environ 107 mètres à la seconde ! Un autre inventeur allemand a trouvé, à ce qui paraît, un bateau projectile qui traverserait l'Atlantique en 12 heures. Tu vite ; toujours pu vite !

Que voulez-vous, c'est le siècle de la mécanique et dame, à la campagne, on est obligé de suivre un peu le progrès, les nouvelles inventions, pour point être en retard sur les ouasins et remplacer la main-d'œuvre qui fait défaut de pus en pus.

Nous n'avons point encore de moissonneuses-batteuses, qui supprimons tout les équipes de battage, les « battailons », les manipulations de paille et les vois point au travail dans nos p'tites fermes... mais nous commençons par utiliser des moissonneuses, qui liant les gerbes et économisons du personnel. Quelle différence avec nos vieilles équipes de faucheurs, même avec nos faucheuses à appareil ! Depuis la guerre, les battesuses mécaniques ont remplacé partout les battesuses au séau ; le cheval-moteur a remplacé dans ben des endroits, le cheval à crétin ; les pulvérisateurs à traction, nos vieux appareils à dos ; les presses continues, nos vieux pressoirs à vis à longs fûts. Partout des mécaniques, des instruments qui marchons tout seul, à la vapeur, l'essence, le gaz pauvre, ou l'électricité. Tout étions mécaniques !

Qui aurions pensé, y a seulement quelques années, qu'on fabriquerait des machines à piquer les choux ? Y a le père Martin, à côté de chez moi, qu'en avons acheté une, lui qui voulait point entendre parler de terious ces instruments.

« Ah ! père Jeannot, qui me disant en s'frottant les mains, dans une réciais, elle pique tout dret ses 10 boisselles de melliers. Si vous voyez comme y sont beaux ! »

Les deux mamelles de la France, labourage et pâturage, sont en train de se mécaniquer... Bentôt on ne verra pu « le geste auguste du sèmeur » que sur les vieilles gravures — ou sur les affiches de la nitrates du Chili !

MAITRE JEANNOT,

Pour détruire les Mouches

En haut lieu, c'est-à-dire dans les grandes assemblées scientifiques, professionnelles de la santé et de l'hygiène publiques, on a fini par prendre en considération les vœux formulés depuis plus d'un demi-siècle par les humbles médecins de village et reconnaître que les mouches sont les propagateurs les plus directs d'un tas de maladies et affections évitables.

Et ce que font depuis cinquante ans les petits médecins de campagne, on va le faire demain sous l'égide des grands savants, des grands hygiénistes et des grands politiques.

C'est l'éternelle histoire de Davaine et de Pasteur ! Donc, pour officiellement détruire les mouches, il faut avoir recours aux procédés suivants, peu coûteux, très efficaces et qui sont réellement actifs pour la destruction en masse de ces dangereux agents de transmission pathogène.

Disposer dans des récipients larges et plats un mélange de : 15 % de formol commercial, 25 % de lait, 60 % d'eau sucrée. Les mouches, très friandes de lait, surtout de lait sucré, absorbent ce breuvage avec empressement et défilent presque immédiatement après. Ce mélange ainsi préparé peut servir pendant plusieurs jours, mais il est prudent de le mettre loin de la portée des chats, chiens et autres animaux familiers.

On peut également employer les fumigations de crésol, de crésyl ou de cresylol. Evaporé sur un réchaud, le crésol émet des vapeurs abondantes qui sont irrémédiablement toxiques pour les mouches et même les moustiques.

En dehors de l'habitation : Protéger les locaux habités contre l'invasion des mouches et détruire celles qui y pénètrent est chose excellente, mais ne constitue qu'un faible palliatif ; la mesure essentielle consiste à empêcher ces mouches de naître, à détruire leur foyer d'incubation, à empêcher la formation de leurs nids, si l'on s'exprime ainsi. Pour arriver à ces résultats, il faut supprimer autant que faire se peut, les tas d'immondices qui séjournent à et là autour de l'habitation et employer des substances larvicide de grande puissance.

On arrivera à ce résultat en arrosant les fumiers, les tas de détritus, les coins et recoins des écuries, des étables, des lieux d'aisances, les garde-manger, etc., avec du lait de chaux fraîchement préparé. Projeter, comme on le fait avec succès en Amérique, de la chaux vive dans les fosses d'aisances, mélanger, en agitant, avec de l'huile de schiste, de l'eau et du formol (un pour vingt). Et avec ce produit fort peu coûteux, laver, arroser tous les tas d'ordures. Les larves, œufs et nids sont détruits et on écarte les femelles pondueuses.

Si on n'a pas d'huile de schiste, remplacer par la mixture :
Pétrole 1 litre.
Formol 15 grammes.
Eau chaude..... 4 litres.
G. VARIN.

Emploi de l'aiguillon dans l'Ariège

Voici l'arrêté du Préfet réglementant l'usage de cet instrument :
« Considérant que l'emploi de l'aiguillon à pointe métallique pour la conduite des jeunes animaux est inutile et abusif et peut être remplacé par le fouet ;
» A dater de la publication du présent arrêté, l'emploi de l'aiguillon à pointe métallique est interdit dans toute l'étendue du département de l'Ariège pour la conduite des jeunes bovins, notamment des veaux. »

Aux Horticulteurs

Des Droits d'auteurs pour les Artistes en l'Art des Fleurs

L'effort patient qui arrive, à force de soins, de recherches, de greffes savantes, à réaliser, dans le domaine de l'horticulture, de véritables nouveautés florales, notamment en créant des espèces inédites, mériterait de voir son travail protégé, garanti, grâce à une organisation de contrôle, de la même façon que l'on fait breveter des inventions industrielles.

Il le mérite ; mais il n'a jamais reçu cette protection. Il n'a aucun moyen de garder le monopole de son produit, pourtant personnel. La France, à ce point de vue, n'est pas mieux partagée ; d'ailleurs, un jugement du Tribunal de Commerce de Nice, rendu il y a sept ans, et qui, hélas ! fait jurisprudence en France, a pu déclarer « que la propriété florale n'existe pas, que le créateur d'une espèce quelconque n'a aucun moyen de protéger juridiquement sa création, et que, par suite, il ne saurait y avoir de concurrence déloyale et de contrefaçon en matière de fleurs rivales ».

Même dans le cas de vol, on n'a aucune arme, puisque seule, la floraison des boutures de graines et greffons volés découvrira le délit plusieurs mois après qu'il aura été commis et alors qu'il sera impossible d'en déterminer les circonstances. Certaines expositions intéressantes ont consacré la réputation de véritables merveilles parmi les nouveautés florales.

Ces nouveautés merveilleuses sont à la merci du premier venu qui aura connu la greffe subtile et compris les soins diligents.

On commence à protéger les modèles des couturiers, les créations inédites d'élégance. N'est-ce pas juste qu'il en soit ainsi pour les artistes en fleurs ?

Des parlementaires français se sont émus de cet état de choses injustifié. MM. Ricolfi, Astier, Boret, Capus et Lamoureux ont déposé, voici plusieurs années déjà, un projet de loi. Ce projet de loi reste en sommeil. Un tel document intéresse les artistes floraux de tous les pays.

« Nos horticulteurs, est-il dit dans ce projet de loi, nos fleuristes principalement, dont les efforts longs et coûteux, l'habileté, l'esprit d'initiative, le goût artistique, ont assuré à notre pays une grande partie de sa beauté, de sa richesse et de sa renommée, devraient avoir le droit prioritaire de jouir du fruit de leur science, de leurs recherches, de leur travail. Leur art est créateur au même titre que celui des auteurs et des inventeurs. »

» Ils cherchent et ils créent des combinaisons nouvelles de formes et de nuances ; ils provoquent scientifiquement la nature à des transformations et à des améliorations. Les précautions qu'ils prennent personnellement pour garder l'exclusivité de leur produit ne peuvent pas suffire.

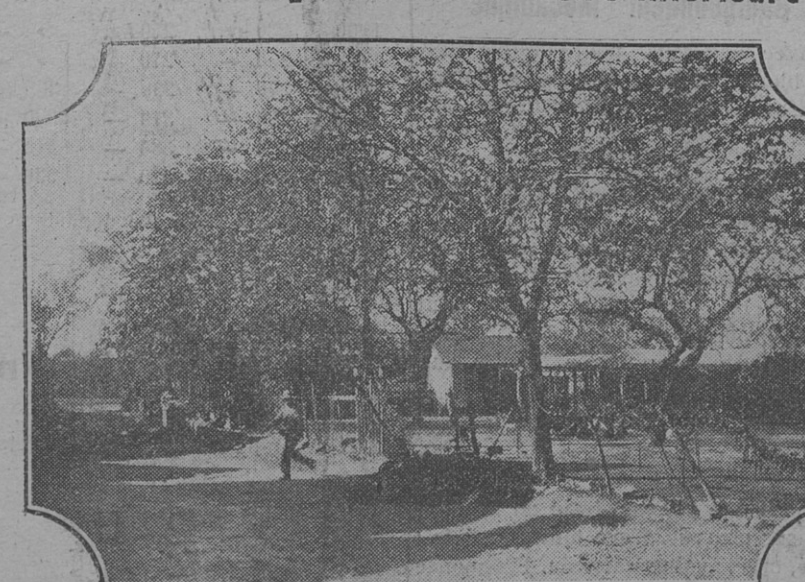
» Sans protection dans le droit commun, les horticulteurs invoquent avec raison l'analogie de la propriété artistique, industrielle et commerciale, et celles des variétés originales de fleurs, de plantes, de fruits auxquels leur longue et savante observation de la culture et du climat, leur choix judicieux du terrain, du semis, de la fumure, leur expérience de la greffe, de l'accouplement des types différents, ont donné une individualité propre, un caractère de nouveauté absolue.

» Nous voulons conférer aux horticulteurs la protection légale de leurs produits et de leurs inventions, et cela en instituant un régime et une organisation propres pour les brevets d'inventions horticoles, d'une part ; pour les marques horticoles, d'autre part.

» Nous voulons arriver à interdire la reproduction, sans le consentement de l'inventeur, des obtentions nouvelles auxquelles il a donné une personnalité indiscutable. Nous voulons que, par leur description, leur dessin et leur dépôt, leur identification soit possible et parfaite. Nous voulons que cette identification puisse être contrôlée pendant toute la durée d'exclusivité à établir. Nous voulons que les infractions soient sanctionnées par les peines de la contrefaçon et aussi par des dommages. Un organisme unique serait donc créé — l'Office national de la propriété horticole — rattaché au ministère de l'Agriculture, doté de la personnalité civile : deux registres seraient ouverts, l'un pour l'inscription des brevets d'invention, l'autre pour le dépôt des marques et dénominations horticoles. L'inscription sur ces registres conférerait la date certaine et permettrait de régler le conflit qui pourrait s'élever entre les personnes qui se prétendraient titulaires du même brevet, propriétaire de la même marque ; celui-ci serait préféré qui aurait fait inscrire le premier. Système de publicité analogue à celui qui fonctionne en matière de transcription des mutations immobilières et en matière d'inscription hypothécaire.

» La délivrance d'un brevet pourra s'appliquer aux obtentions découvertes et inventions de toutes sortes, réalisées en matière d'horticulture et

Un bel Elevage avicole en Loire-Inférieure



Un coin de l'élevage de notre syndiqué, M. Agaisse, à l'Agaisière, commune de Savenay, aviculteur avisé, lauréat de nombreux prix dans les concours. On remarquera l'excellente disposition des parquets, simples et pratiques, où les animaux reçoivent les soins journaliers.

Les Parquets de M. Agaisse, de Savenay



Au premier plan, un groupe de canards coureurs indiens ; un peu plus loin, des pintades lilas et grises. M. Agaisse possède aussi des dindons rouges des Ardennes. Il s'est spécialisé dans l'élevage des pigeons, pour lesquels il a obtenu de nombreuses récompenses, à notre concours de Nantes, cette année.

s'appliquant, soit aux boutures et plantons, soit aux fleurs, soit aux fruits, soit aux plantes et arbres, etc. Durée de ces brevets : 5 ans (taxe, 1.000 francs), ou 5 à 15 ans (taxe, 2.000 fr.), ou 15 à 25 ans (taxe 3.000 francs). Ces taxes payables par annuités.

2° Seront considérées comme susceptibles de brevets :

1° L'obtention, l'invention ou la découverte d'un produit nouveau ; 2° L'obtention, l'invention ou la découverte de moyens nouveaux ; 3° L'obtention d'un résultat ou d'un produit nouveau par la mise en œuvre, l'adaptation ou la combinaison de moyens déjà connus. Il faudra et il suffira, pour qu'une obtention, invention ou découverte soit brevetable, qu'il y ait nouveauté dans le résultat.

Les descriptions, dessins, échantillons et modèles de brevets délivrés resteront, jusqu'à l'expiration des brevets, déposés à l'Office national de la propriété industrielle. A leur expiration, les originaux des descriptions et dessins seront classés aux archives du dit Office jusqu'à la date de leur expiration ; les brevets seront communiqués sans frais à toute réquisition.

Tout horticulteur aura droit de donner à ses produits une marque, dénomination ou qualification commerciale propre, dont le dépôt opéré dans les conditions ci-dessous indiquées, leur conférera un droit privé, protégé et sanctionné par les mesures qu'édicté la présente loi. La marque ou dénomination commerciale des produits horticoles pourra consister dans l'indication, soit du nom de l'horticulteur, accompagné ou non d'une image de fantaisie, soit des qualités propres du produit, soit d'un emblème ou de tout autre signe servant à le distinguer.

La marque horticole pourra s'appliquer à tous les produits de l'horticulture : graines, boutures, plantons, plantes, arbres, fleurs, fruits, etc.

Tels sont les principes essentiels de ce très intéressant projet de loi, vain jusqu'ici, qui rendrait justice enfin à tous ces laborieux et ces patients qui sont les artistes de la nature.

Un ministre de l'Agriculture, un ministre des fleurs, devrait bien céder à ce bon mouvement.

Et quand il aura rendu justice, enfin, à ces artistes méconnus, se souvenant de tous ces Congrès de droit d'auteur, qui, l'an passé et cette année-ci, se firent, dans d'autres domaines, qu'il prenne donc l'initiative d'un Congrès international de droits d'auteur, pour édifier, de par le monde entier, ces doctes, pour ces vrais poètes, les créateurs de fleurs nouvelles !

Allons, M. Tardieu, qu'attendez-vous ?

Henry DE FORGE.

Congrès National et Concours Général Pomologique à Troyes (Aube)

L'Association Française Pomologique pour l'étude des fruits de pressoir et l'industrie du cidre tiendra son 42^e Congrès annuel à Troyes (Aube), les 1^{er}, 2 et 3 octobre 1931. A l'ordre du jour de ce Congrès figureront des questions de la plus haute actualité se rapportant à l'étude des moyens de production, de conservation, de transformation, de législation, transport et commerce de la production fruitière.

A l'occasion de ce Congrès et en collaboration avec le Syndicat Pomologique de l'Aube, l'Association organisera, du 1^{er} au 5 octobre :

1^{er} Un concours général de fruits de pressoir, pommes à deux fins, cidres, poirés, eaux-de-vie et dérivés de la pomme, ainsi que tous instruments et produits utiles à la culture des arbres et aux diverses industries de transformation (ciderie, distillerie, confiterie, etc.).

2^{es} Des démonstrations pratiques de fabrication rationnelle du cidre, d'après les procédés de M. le professeur Warcollier et sous sa direction.

3^e Un concours de fruits de table.

Pour renseignements complémentaires et adhésions, s'adresser à M. G. Magnan, secrétaire général de l'Association Française Pomologique et du Syndicat Pomologique de l'Aube, 3, rue Guillaume-le-Bé, à Troyes (Aube).



— Pas le son, pas le son.
— Moi non plus, mais j'ai enfin trouvé un emploi, je me suis fait inscrire comme chômeur.



LE RESEDA : Races, diverses Cultures

L'origine du nom de cette modeste fleur si justement populaire, vient de Resedare : (apaiser), ce qui fait supposer chez elle des vertus officinales calmantes.

La race type qui nous intéresse le plus est le Reseda odorata d'Egypte, cultivée comme annuel, en réalité vivace en serre et lieux chauds bien exposés : fleurs très odorantes verdâtres ou jaunes verdâtres, floraison suivant le semis de juin en octobre, une variété à grande fleur race grandiflora, dit reseda arborea des horticulteurs : toute la plante est plus forte que le type, fleurs plus grandes : une variété à grande fleur jaune d'or, à teinte dorée orientale, fleurs parfumées et de longue durée race pyramidale à grandes fleurs, très belle race à rameaux multiples, fortes fleurs et belles grappes, floraison de mai en novembre : fait de belles potées ou de belles corbeilles bien compactes.

Variété pyramidale Machel : plante à port plus nain, grappes un peu plus courtes, moins allongées. Floraison de mai à novembre.

Variété pyramidale à grandes fleurs rouge saumoné, très odorantes.

Variété pyramidale à grandes fleurs rouge cuivré, épis courts et compacts d'un rouge cuivré vif.

Variété pyramidale naine compacte de 0 m. 20 de haut à fleurs à odeur suave, très bonne race pour culture en pots.

Variété pyramidale, naine compacte rouge orangé ; cette race a le feuillage blond ample cloqué, de gros épis, rouge orangé.

Le botaniste Linné comparait l'odeur de reseda à l'ambroisie.

En fait, plante excellente pour bouquets, parterres, potées, décors de fenêtres. Elle pousse dans tous les terrains, à toutes les expositions. Elle aime les sols sains, un peu secs. Elle réussit à l'ombre et dans les sous-bois un peu clairs, mais préfère le soleil et le grand air.

1^{re} Culture : On la sème en place en plein air, de la deuxième quinzaine de mai en juin. Sa floraison va de juin aux gelées. Si on l'empêche de grainer, sa floraison sera plus abondante (comme pour le pois de senteur) à Paris et banlieue, on le cultive en pot en masse, pour la vente des marchés populaires en potées fleuries (races pyramidales à grandes fleurs). Les insectes mangent parfois les jeunes plants à leur sortie de terre, ce qui a donné naissance à une autre méthode de culture pour éviter cet inconvénient : Du 4^{er} avril à fin juin et juillet, on sème dans des petits godets de 8 cm. à 5-6 grains par godet en bonne terre légère, au 1/3 : terre de jardin, terreau de feuilles, terreau de fumier bien brassé, on choisit un emplacement bien exposé, c'est-à-dire ensoleillé en avril-mai, à mi-ombre en juin-juillet (on peut ombrer avec des claies de roseaux), on y enterre à moitié les godets ainsi semés ; on arrose avec un arrosoir à pomme fine, on recouvre d'une cloche ou chassis, on baigne de temps à autre. Lorsque les plants ont 4-5 cm. de haut, on éclaircit, en ne laissant que ceux les plus forts, puis on dépose sans briser la motte et l'on met en place. On arrose et on paille. Cela donne un très bon résultat et la plante jeune est protégée pendant la première période critique de son existence contre les insectes.

Pour faire encore de belles potées on sème, de bonne heure au printemps, en pots, en gardant à la levée peu de plants par pot, ou on sème en août-septembre, en pots ou en pépinière, à bonne exposition ; la plante ayant quelques feuilles et étant jeune on peut la repiquer par 4-6 pieds à la fois dans des pots de 0,15 à 0,20 qu'on hiverne sous chassis, en les tenant près du verre et en donnant de l'air, pour éviter l'étiollement, chose à faire du reste pour toutes les cultures florales sous verre.

Floraison en avril-mai : Comme compost pour cette culture, user du vieux terreau de couche mêlé par moitié, avec de la bonne terre de jardin. Les pieds que l'on voudra conserver pendant l'hiver en serre, seront arrosés très modérément. Par la taille et les pincements on en fait de petits buissons qui peuvent vivre 5-6 ans. Le reseda traité ainsi est alors dit : en arbre. On les dresse à tige par les pincements latéraux, on les fait monter à tige sur un tuteur, on les pince en tête à la hauteur voulue pour former tête étoffée et bien fourmée. Au début on pince les fleurs, pour que les rameaux de première génération se ramifient à leur tour. On ne laisse fleurir que lorsque la charpente de cette tête est assez établie. Sur les murailles abritées, bien exposées on a constaté que des pieds de reseda peuvent vivre plusieurs années, ce qui prouve que la plante est bien vivace. Du reste, avec les progrès de la culture, une foule de plantes en réalité vivaces sont cultivées comme annuelles, car leur première floraison donne des fleurs plus grandes et plus belles.

G. DURIVAUT,

Ingénieur horticulteur,
Directeur du Jardin des Plantes

L'EAU COURANTE et l'ELECTRICITE donnent l'Hygiène, la Force, la Richesse et le Loisir

Bien des communes françaises n'ont pas encore l'eau courante ! Beaucoup n'ont pas l'électricité.

Dans tels bourgs, telles petites villes, en Auvergne, en Savoie, pays de montagnes, où l'eau abonde, il n'y a ni eau courante, ni électricité ; c'est prodigieux !

Nous sommes très en retard sur nos voisins : Allemagne, Belgique, Suisse, Hollande, etc.

Par son plan d'Outillage National, M. Tardieu veut rattraper ce retard. Il consacre :

Electricité : 2.790 millions à l'électrification rurale.

Eau : 1.200 millions à l'adduction d'eau potable.

C'est beaucoup ! Ce n'est pas trop, si l'on songe à tout ce qui nous manque.

L'EAU

Sans eau courante, pas d'hygiène

Là où il n'y a pas d'eau courante et pure, la vie est malsaine.

Apporter l'eau à bras est un travail de géant.

Alors on se passe d'eau pour les étables, les écuries et même les hommes !

Et la saleté engendre la maladie, ou plutôt les maladies.

Au contraire, avec l'eau courante, en un rien de temps, on lave la maison, les étables, les animaux.

L'eau sale attire les microbes ; l'eau pure les chasse.

Distribuer de la belle eau courante, c'est supprimer un travail vain, des efforts absurdes ; c'est amener la joie, la santé, le repos, la vraie richesse, le confort social.

ELECTRICITE ET EAU COURANTE SONT DEUX BIENFAITS Jumeaux

L'électricité complète les services de l'eau courante. A notre époque, il faut voir clair.

Sans l'électricité, le travail est lent, pénible.

Pendant les longues nuits d'hiver, l'agriculteur reste sans lumière, comme dans une caverne. A partir de 5 heures, plus de travaux ménagers.

Avec l'électricité, au contraire, lumière, joie et force. L'électricité est un serviteur qui ne demande qu'à travailler, toujours prêt, toujours dispos.

Nous avons pu constater ce fait : dès qu'il y a aux champs de la lumière facile, les bibliothèques rurales, là où il y en a, voient décupler les prêts de livres.

Avec l'électricité, une foule de travaux mécaniques sont possibles.

Moins de travail, moins de fatigue, un rendement centuplé, voilà ce qu'apporte la force électrique.

Les applications rurales de l'électricité sont innombrables : scies à moteurs électriques, pompes électriques, meules électriques, batteuses électriques, tondeuses électriques, fours électriques, machines électriques, fers électriques, etc.

L'électricité est la grande force moderne, la force pour tous.

MIEUX QU'AU TEMPS JADIS

Henri IV voulait que chacun et tout paysan pût mettre la poule au pot.

Aujourd'hui, il faut que tout agriculteur puisse avoir un robinet d'eau courante et une prise d'électricité.

Si le Parlement, oubliant ses disputes politiques, veut bien collaborer au plan d'Outillage National, dans quelques années beaucoup de communes de France, aujourd'hui en retard, recevront l'eau courante, l'électricité, et avec elles, la santé, la prospérité et la force.

Georges BRUYER,
de l'Animateur des Temps Nouveaux.
(Tous droits réservés.)

UN DELIT PEU CONNU DE FRAUDE DE LAIT

L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} août 1905 est ainsi conçu :

« Quiconque aura trompé ou tenté de tromper le consommateur soit sur la nature, les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles de toutes marchandises... sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende de 100 francs au moins, de 5.000 francs au plus, ou de l'une de ces deux peines seulement. »

Cette loi ajoutait qu'un règlement d'administration publique en déterminerait le mode d'application. Or, ce règlement n'est intervenu qu'environ dix-neuf ans après la promulgation de la loi ! Le décret portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi en ce qui concerne le lait et les produits de la laiterie (date, en effet, du 25 mars 1924).

Nous y lisons ce qui suit :

« Titre I. Article 3. — Est considéré comme une tentative de tromperie ou une tromperie, aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} août 1905, le fait de détenir sans motifs légitimes, d'exposer, de mettre en vente ou de vendre pour la consommation humaine... du lait obtenu par une traite incomplète. »

Et la circulaire ministérielle du 25 septembre 1924, relative à l'application de ce décret s'exprime ainsi à ce sujet :

« Aucun exploitant n'ignore que le lait obtenu au début de la traite est beaucoup moins riche en beurre que celui de la fin. Aussi certains éleveurs, peu scrupuleux, n'hésitent pas à livrer le premier au public et réservent à la ferme le plus riche pour l'engraissement des veaux. Grâce aux dispositions de l'article 3, ce fait ne restera plus impuni. »

C'est sur ce nouveau délit que nous avons tenu à attirer de façon toute spéciale l'attention des lecteurs

de ce journal ; car il est certainement peu connu des petits laitiers qui se figurent, de bonne foi, que du moment qu'ils n'ont introduit dans leur lait aucune matière étrangère et surtout de l'eau, ils sont à l'abri, sinon de tout reproche, du moins de tout délit quelconque.

Or, le tribunal correctionnel de Limoges a condamné, il y a peu de temps, à une très forte amende, un laitier qui avait vendu du lait, traité comme il est dit dans la circulaire sus-indiquée ; il procédait, d'abord, à une traite incomplète, et le veau se chargeait ensuite d'extraire à fond, de la mamelle, les dernières gouttes de lait, les plus riches en crème. Les prélèvements effectués aux fins d'analyse ont démontré que le lait était ainsi enrichi dans la proportion de 11 %. Cette proportion d'enrichissement semble énorme, mais il ne faut pas oublier qu'elle peut être accrue encore dans certaines conditions variables d'alimentation, de température, de race, etc.

Ce délit est caractérisé et connu sous le nom d'« écrémage au ventre de la vache ». Il justifie les peines qui lui servent de sanction ; car le lait est l'aliment des faibles et doit être livré dans toute sa pureté et son intégralité.

Toutefois, dans l'application de la loi, il est à souhaiter que les juges se montrent circonspects, car toutes les expertises sont loin de présenter une rigueur mathématique ; puis les vaches ne donnent pas toutes le même lait ; enfin, le prélèvement des échantillons n'est pas toujours opéré d'une façon très méthodique.

Nous conseillons en tous cas vivement à tous nos lecteurs, pour avoir la conscience tranquille, et, au besoin, pour se mettre à l'abri de toutes poursuites, de ne pas imiter la laitière limousine.

Emile PENOT
Avocat honoraire à Limoges.
(Journal d'Agriculture Pratique).



Un Outil qui s'impose dans nos Fermes : Le Plantoir Mécanique

Ce sont les Américains et les Allemands qui ont construit les premiers plantoirs mécaniques, bien imparfaits du reste ; pendant des années nos compatriotes se sont efforcés d'améliorer leurs procédés mais sans grand succès. C'est, en définitive, une firme nantaise bien connue qui, grâce à ses rapports d'affaires et d'amitié avec l'un des constructeurs nantais les plus réputés, a pu mettre au point il y a près de cinq ans, une machine, sans cesse améliorée depuis, dont l'introduction sur le marché a révolutionné les procédés culturels de régions entières.

Le problème à résoudre était complexe et délicat. Il s'agissait en effet de retenir ce qu'il pouvait y avoir de bon dans les inventions antérieures, peu de choses au demeurant, et d'innover largement en tenant compte des considérations suivantes.

Pour être vraiment pratique, un plantoir mécanique doit être universel, c'est-à-dire qu'il doit planter, semer, arroser les plantations à la racine sans mouiller les feuilles, rouler et, de plus, se substituer même à certains outils préexistants, tels que les plantations de pommes de terre, les semoirs de haricots au poquet, etc.

Destinés à servir des journées entières dans les champs, le plus souvent au grand soleil, il doit être muni d'organes dont le mouvement ne fatigue pas la vue du servant. Ce dernier doit pouvoir alimenter mécaniquement et sans avoir à regarder ce qu'il fait.

Après bien des tâtonnements, cette firme nantaise adopta un système de plantation entièrement nouveau, excluant les pincés trop en honneur

jusqu'à ce jour et permettant l'alimentation sans troubler la vue à l'aide d'un dispositif s'adressant uniquement à l'oreille ; la plantation ainsi réalisée avait la souplesse de la plantation à la main.

Conscient d'avoir sextuplé le rendement ancien en ménageant les forces humaines et en permettant l'utilisation sur ses plantoirs de la main-d'œuvre féminine, ou enfantine, dans des conditions merveilleuses, elle est arrivée à livrer à l'agriculture au début de 1931 un outil dont l'usage s'est répandu dans de multiples régions.

Ce plantoir pratique, qui fonctionne rapidement, permet le repiquage des choux de toutes sortes, des betteraves, du maïs, du tabac, la plantation des pommes de terre et des topinambours. Un dispositif de semage au poquet de graines de maïs, betteraves, haricots, petits pois, etc., peut s'adapter aux machines, ainsi qu'un dispositif d'arrosage automatique permettant l'arrosage de chaque plant au pied de la racine et par conséquent le repiquage par les temps de grande sécheresse.

L'usage en série des pièces permet aujourd'hui un contrôle minutieux, ainsi que leur interchangeabilité. Ce point est capital pour les réparations qui, dès lors, peuvent être faites soit par le cultivateur, soit par les forgerons locaux.

Inutile d'ajouter que notre service « Machines Agricoles », toujours à la tête du progrès et soucieux de défendre l'intérêt des syndiqués, peut leur procurer ce plantoir mécanique, ou leur fournir toute documentation dont ils auraient besoin.

R. F.

Machines Agricoles

Cultivateurs

A dents flexibles et soies reversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures. Modèles 2 dents extérieures travaillant le passage des roues :

Avec avant-train à vis à 1 roue :	
1 levier	2 leviers
5 dents.....	380 fr.
7 —	450 »
9 —	484 »
11 —	517 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :	
1 levier	2 leviers
5 dents.....	413 fr.
7 —	463 »
9 —	517 »
11 —	597 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport. Autres modèles.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. A cheval, sans table.

Avec lame de 500 m/m...	435 fr.
— 600 m/m...	485 fr.

Modèle combiné, avec table et cheval, pour sciage en long et en travers, fabrication parfaite ; gros succès :

Avec lame de 500 m/m...	530 fr.
— 600 m/m...	595 fr.

Modèle avec table à retour automatique :

Avec lame de 500 m/m...	630 fr.
— 600 m/m...	670 fr.

BATI FER : Paliers à billes, qualité supérieure. Modèle combiné à cheval et table :

Avec lame de 500 m/m...	530 fr.
— 600 m/m...	630 fr.

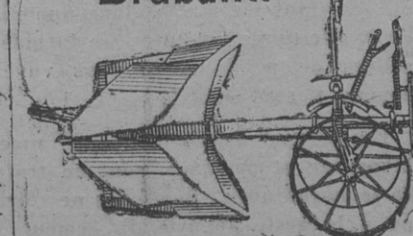
Pour poulies fixe et folle et débrièvement, majoration de 30 francs.

LAMES DE SCIES, seules ; denture droite, coudée, ou à crochets, au choix :

Diamètre 500 m/m.....	80 fr.
— 550 m/m.....	105 fr.
— 600 m/m.....	125 fr.

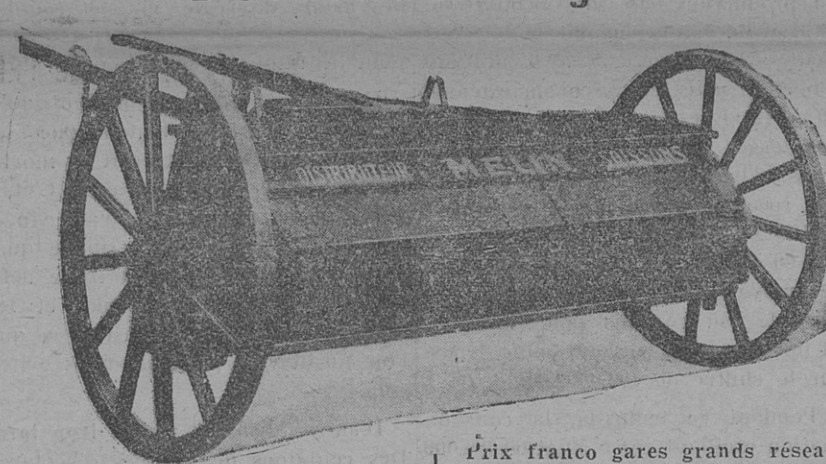
Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Brabants



Charrues-brabants doubles, tirage arrière, à queue ou à mancherons, versoirs hélicoïdaux ou cylindriques. Prix, 5 fr. 70 le kilo et remise à nos adhérents.

Distributeurs d'Engrais



NOUVEAU MODÈLE à limonière, avec débrayage automatique du fond mouvant ; commande du fond par bielles. Nouveaux prix :

Larg. d'épandage :	1 ^m 50....	2.200 f
—	1 ^m 75....	2.250 f
—	2 ^m	2.280 f

Supplément pour carter à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres. Débit, 12.000 litres environ, puis à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptent à la longueur voulue.

Vidage rapide, ne s'engorge jamais. N^o 1, 2^e 60 à 3^e 60, 285 fr. N^o 2, 3^e 40 à 4^e 50, 325 fr. N^o 3, 4^e 20 à 5^e 70, 375 fr.

Support fixe pour ces pompes : 110 fr.

Modèle spécial sur brouette, avec 5 mètres de tuyau caoutchouc : 550 fr.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :

Nombre de dents	Larg. de travail	Prix
5	0,60	171 fr.
7	0,70	241 »
9	0,90	279 »
10	1,00	298 »
12	1,20	353 »

Supplément pour 1 roue : 12 fr. Prix départ et remise.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3^e m/m, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.

Contenance	Prix en litres	Prix avec robinetterie
1	50	415 fr.
2	65	480 »
3	80	530 »
4	104	600 »
5	125	655 »
6	150	720 »
7	200	800 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaînes en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décroiteur et d'un siège, moyennant un léger supplément.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.

Longueur du rouleau	Diam. 0-25	POIDS MOYEN 0-50	0-70
1 ^{re} 00	230 kg.	230 kg.	— »
1 ^{re} 20	250 —	270 —	— »
1 ^{re} 40	270 —	290 —	365 kg.
1 ^{re} 60	290 —	310 —	390 —
1 ^{re} 80	310 —	330 —	415 —
2 ^{re} 00	375 —	425 —	530 —

Prix au kilo : 2 fr. 25 départ, port déduit sur facture.

Remise à nos Adhérents.

Rouleaux de Jardin

Rouleaux de jardin et tennis, à bords arrondis en 2 billes, complets ; Sans contre-poids :

Diam.	Poids	Prix
0 ^e 40	83 kg.	290 fr.
0 ^e 50	123 —	400 »
0 ^e 60	155 —	520 »

Avec contre-poids :

Diam.	Poids	Prix
0 ^e 40	104 kg.	370 fr.
0 ^e 50	160 —	490 »
0 ^e 60	218 —	620 »

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Semoir "Passe-Partout"

Se fixe sur l'avant-train du Brabant ou sur charrue. Sème toutes graines : Bl

MARCHES DE LA VILLETTE
Du Lundi 13 Juillet 1931

Table with 4 columns: Animaux, Ancestral, Cours Officiels du kilo, viande nette, Prix Approximatifs du kilo, poids vif.

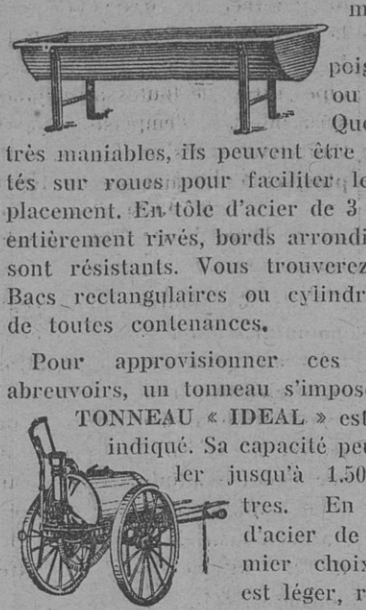
Table with 4 columns: Animaux, Ancestral, Cours Officiels du kilo, viande nette, Prix Approximatifs du kilo, poids vif.

Pourquoi le droit sur les viandes congelées est-il la moitié de celui de 1914 ?

Les éleveurs savent parfaitement que notre pays, récemment encore exportateur de bétail bovin, voit en ce moment ses marchés envahis par des animaux sur pied et de la viande de tous les pays à la faveur d'un maintien exceptionnel des cours français devant une baisse générale sur tous les marchés d'Europe et d'outre-mer.

Les Appareils de Saison à la Ferme

Saison de chaleur, dans les pâturages, les bêtes ont soif. Mettez à la disposition de votre bétail des bacs et abreuvoirs pratiques, confortables et surtout hygiéniques. Les fabrications marque ERNEST RONOY répondent à toutes ces conditions.



« MAMAN »
Le numéro de juillet de « Maman », la grande revue illustrée de puériculture, poursuit l'exposé des directives pour le choix d'une villégiature et l'hygiène de l'enfant pendant les vacances avec les articles des D^{rs} Ribadeau-Dumas, médecin des Hôpitaux de Paris ; Carle-Rodier, assistant d'orthopédie à l'Hôpital Saint-Louis ; Richard Kohn, assistant à la Maternité de l'Hôpital Lariboisière ; Marcel Billaud, médecin de la Fondation Budin, et Laboune ; puis une série d'articles que toutes les mères et futures mères doivent lire : l'opérateur du « Bee de Lièvre », par le D^r Boppier, chirurgien des Hôpitaux de Paris ; La thérapie mécanique, par le D^r Foveau de Courmelles, président de la Société française d'hygiène. La fondation Hurtado, par les D^{rs} Jaquet et Laboune ; L'obésité chez l'enfant, par le D^r Jeanne Robert-Jonas, assistante à l'Hôpital Bretonneau. La stérilité, ses causes et leur traitement, par le D^r Pierre Mollat, chef de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine de Paris, Constipation et grossesse, par Mme Laboune. Une conférence du D^r Souppault, chirurgien des Hôpitaux de Paris, sur la chirurgie devant le cancer. Une maladie du cuir chevelu : la pelade, par le D^r Pontoizeau. Stations thermales et climatiques : Bagnols-de-l'Orne, Salles-de-Béarn, Bercé-Plage, par le D^r Laboune. Bas et bandes à varices, par le D^r Louis Humbert. L'hygiène nasale du nourrisson et de l'enfant. Pour être heureux, par le D^r Held. L'art pour l'enfant, par Maglie.

Chemins de Fer de l'Etat
UNE JOURNÉE au BORD de la MER
BILLETS A PRIX REDUITS
L'Administration des Chemins de Fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que les 19, 26 juillet, 2, 9, 16, 23, 30 août, 6 et 13 septembre 1931, elle mettra en marche des trains d'excursions à prix très réduits, de Nantes-Etat et de Cholet aux Sables-d'Olonne.

La Vie Syndicale

La Regrippière
Dimanche 19 Juillet, à 8 h. 30 (heure légale), Salle de l'Ecole Publique des Garçons, à la Regrippière, conférence sur l'Electrification Rurale. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

PRODUITS VITICOLES

Nous cotons actuellement et sans variations :
Sulfate de cuivre au cours
Soufre 150 »
Sulfostatie 155 »
Bouillie Azur 250 »

Chemin de Fer de Paris à Orléans

DE BELLES EXCURSIONS
Vous commencez à penser à vos prochaines vacances mais vous êtes encore incertains sur le choix de votre villégiature.

HERNIE

Biens-êtres immédiats, soulagement complet, contention absolue, retour de la santé et des forces, tels sont les avantages assurés et garantis à toutes les personnes qui portent les Appareils brevetés de A. CLAVERIE de Paris.

LIEUSES et FAUCHEUSES

Amoureux Frères
à graissage sous pression
garanties 10 ans

HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

EMPLOYEZ LA CHLOROCUPRINE
Formule du service botanique de Tunisie, la seule assurant la faculté germinative du grain, en même temps que la protection absolue contre la carie.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 20 Juillet. — Abbaretz, Guérande, Saint-Herblon, Saint-Père-en-Reiz, Nozay, Pontchaume, Varades.
Mardi 21. — Lège, St-Mars-la-Jaille, Montoir-de-Bretagne, Paulx.
Mercredi 22. — Carquefou, Fay-de-Bretagne, Mesnager, Pontchaume, St-Vincent-des-Landes, Sainte-Pazanne, Châteaubriant, Savenay.

Feuilleton du « Syndicat des Agriculteurs » N° 2

Le Meunier du Moulin-Joli

Par H.-A. DOURLIAC

Mais épouser sa promise avec un autre sentiment dans le cœur ! non, il ne pouvait pas non plus ! Le mariage est un sacrement ; est-il permis de s'en jouer comme les gens sans religion ?

Bientôt, ce serait le sien, maître Ferret lui donnait le moulin en dot. Comme on y serait bien tous les deux ! En ménage avisé, elle disposait à son goût le modeste mobilier, la grande armoire en cœur de chêne où s'entassait le linge filé pour le trousseau de luxe des paysans ; le dressoir, où brillait la vaisselle d'état ; les pichets de cidre, les petits pots à beurre le coffre pour ranger les habits au pied du crotolo...

Bien quoi ? Qu'allait-elle s'imaginer ? Renaud l'avait dit, pour quelque travail, pour ne pas l'abimer, parce que c'était un garçon soigneux... Soigneux ? pas trop, tout de même avec une porte ouverte ; les pillards qui couraient les campagnes auraient eu tôt fait de le fourrer dans leur sac...

Bien vite, elle lui expliqua de quoi il retournait et fit appel à ses lumières. Un éclair de joie mauvaise passa dans le regard torve du colporteur ; il l'éclaircit bien vite sous un voile hypocrite.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! moi qui l'aimais tant ! Elle cachait son visage dans son tablier et éclata en sanglots.

Il prit un air attendri : — Ma pauvre Perrine ! tu te cherches des torts et tu ne vois pas ceux des autres... Les autres ? — Ou plutôt une autre, une enjôleuse, dont tu ne te doutes pas et qui, avec ses mines dolentes et ses sinagres, sa langue dorée, abuse de ta confiance et affole ton galant.

PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos, minimum

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon n° 1 en disponible (rare) par 100 kilos..... 130 »
Issues de riz..... 90 »
Remouillage de fèves..... 78 »
Mais pour volailles..... 105 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay ou Saint-Mars-du-Désert.
« LE TITAN »..... 105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (au cours) Sorgho..... 90 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé..... 116 »
Grande Pondeuse..... 121 »
Farine de viande..... 176 »
Farine d'os alimentaire..... 88 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 130 »
Provende « LAPOX » pour lapins..... 120 »
Farine de Poisson supérieure..... 210 »
Viande extra..... 185 »
Coquilles huîtres..... 60 »
Sur wagon départ Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses..... 86 »
Son mélassé Say, 50 %..... 103 »
Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasses..... 95 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-cédanes, avoine tourteaux) 103 »

Autrefois avec les pneus X... je faisais presque toutes mes courses à pied



depuis que j'ai DES INCROYABLES BAUDOU mon vélo est toujours prêt. LES ÉCUSOTTES (GIRONET) EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE CYCLES

HOMME marié, 30 ans, demande place maison bourgeoise, S'adresser Agence Laval, Nantes.

MEUBLES NEUFS ET OCCASIONS
VENTE ET ACHAT
DESFONTAINE-PÉCHER
16, rue Arche-Sèche, NANTES
CONDITIONS DE PAIEMENTS - Livraisons par Service auto

ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES

« Optima » Lait..... 112 »
« Optima » Lait..... 112 »
p° engraissement d. bœufs 129 »
p° veaux (le sac de 5 k.) 15 50

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » :
p° engraissement des porcs 109 »
pour porcelets et truies... 172 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION GÉNÉRALE

Provende « Sucraff » N° 1..... 75 »
« Sucraff » N° 2..... 72 »

Provençaise

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

COOPERATIVE

Huiles de Tab'le
Extra « Calvé », par 15 litres, 7 fr. 50
le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix

Huile comestible
Établissements H. de la Tuillaye
HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres..... 59 »
(logés franco gare).
Par estagnon de 10 litres..... 113 »
(logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

Pour Nantes :
5 90 le litre nu par estagnon de 5 et 10 litres.
5 50 le litre nu, par bidon de 28 litres.
Emballages à rendre complets.

Pour hors Nantes :

Par estagnon de 5 litres..... 42 »
(logés franco gare).
Par estagnon de 10 litres..... 78 »
(logés franco gare).

Par bidon de 28 litres, 5 50 le litre. (Nu, départ gare Nantes ; fût à rendre franco.)

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 320 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.
Savon blanc extra, 72 %
Savon Croix d'Or..... 330 »
en morceaux de 500 gram. 345 »
Les 100 k. départ Nantes.

HERNIE CHUTES DE LA MATRICE

CL. 16 MÉDECINE CHIRURGIE

DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA MÉTHODE LEROY

Combien nombreux, hélas ! sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore le vulgaire bandage « PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité. »

Et cependant, un TRAITEMENT RATIONNEL appliqué par les soins d'un spécialiste à toujours raison de cette infirmité GRAVE et TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :

M. RETIF François, à la Ridelet, commune d'Ébray.
M. PENTOCOUTEAU, à la Viellerie de Saint-Joseph.
M. PIPARD Henri, au Pont-Béranger de Saint-Hilaire-Chiffonnais.
Mme BOSSIS, au Pommer, par Legé.
M. TIONNIER, à Nort-sur-Erdre.
M. PINEAU E., à Saint-Jean-du-Pellerin.

M. CROISSARD, d'Alcazar.
M. CHAMARD L., au Pallet (L.-I.).
Mme GASTINEAU, La Chapelle-Glain.
M. PELLERIN J.-B., Saint-Pazanne.
M. GANTIER Gustave, la Cornillais de Saint-Marie-sur-Mer.
M. HENRI, à Fresnay (Loire-Inférieure).

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail.

Devant de tels résultats, toute personne soucieuse de sa santé et de ses intérêts comprendra qu'elle doit s'adresser à un SPÉCIALISTE DE SA RÉGION.

SEUL, M. LEROY, ayant son Cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près.

Faites donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les mois à :

NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 4 h. en son cabinet 6, rue du Petit-Bacchus (près la place du Bonfroy).
St-Père-en-Retz, lundi 20, Hôt. du Commerce.
Legé, mardi 21, Hôt. du Cheval Blanc.
St-Pazanne, mercredi, 22, Hôt. du Cheval Blanc.

Plessé, jeudi 23, Hôt. Bertho.
Pontchâteau, lundi 27, Hôt. Boutmy.
Vallet, mardi 28, Hôt. Guindon.
Geneston, mercredi, 29, Hôt. Pénaud.
St-Nazaire, vendredi 31, Hôt. de France.

Un spécialiste collaborateur reçoit tous les jours à Nantes, au Cabinet, de 9 heures à 4 heures.

LEROY, Spécialiste herniaire

6, Rue du Petit-Bacchus

(près la place du Bonfroy) - NANTES

Madame LEROY reçoit les Dames

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPÉRATIVE a payé les blés entre :

172 à 175
suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réservoirs.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour : Nantes, le 16 juillet.

Blé moralement sans ail, base 74 kilos reversibles blés sans ail..... 170 nom.

« Nouvelle récolte, rayon Vitre »
Avoines grises ou noires..... 80 »
Sarrasin (Bretagne)..... 111 »
(Loire-Inférieure)..... 112 »
89 (sarrasin moyen) pour 500

Son bonne fabrication disponible (Loire-Inférieure)..... 49 »
Son (Paris)..... 49 »
Son Paris disponible (logé wagon Saint-Nazaire)..... 57 »
Seigle (Morbihan)..... 83 »
Seigle (Finistère)..... 84 »

Mais jaune Plata (fin courant, wagon St-Nazaire)..... 76 »
Mais indochinois flottant (wagon Nantes)..... 80 »
Mais Bessanville disponible (wagon Nantes)..... 81 »
Mais Boredeaux..... 78 »

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 15 juillet

Artichauts, les 12, 15 fr. — Carottes, la botte 2,25. — Céleri blanc, la botte, 6 fr. — Choux pommes, les 15, 20 fr. — Choux-fleurs, les 11, 18 fr. — Concombres, les 12, 8 fr. — Cressons, le kilo, 6 fr. — Escaroles, les 12, 4 fr. — Epinards, le kilo, 2,50. — Haricots verts, le kilo, 2,50. — Laitues, le kilo, 0,30. — Navets, les 11, 12 fr. — Oignons, le kilo, 0,50. — Poireaux, la botte, 4 fr. — Petits pois, le kilo, 4 fr. — Prunes, le kilo, 4 fr. — Poirées, le kilo, 7 fr. — Pêches, le kilo, 6 fr. — Radis, les 12, 5 fr. — Raisins, le kilo, 6 fr. — Salsifis, la botte, 2 fr. — Tomates, le kilo, 1,50.

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 10 juillet

On cote le demi-kilo :
VEAUX : 185. — 1re qualité, 6 fr. 50 à 7 fr. 50 ; 2e qualité, 5 fr. 50 à 6 fr. 50 ; 3e qualité, 4 fr. 50 à 5 fr. 50.

BŒUFS : 3. — Devant, 1re qual., 3,25 à 3,50 ; 2e qual., 2,25 à 2,75 ; 3e qual., 1,50 à 2,25. — Derrière : 1re qual., 6,75 à 7,75 ; 2e qual., 5,75 à 6,75 ; 3e qual., 4,25 à 5,25.

MOUTON : 217. — 1re qual., 9 à 10 fr. ; agneaux, sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 1,25 ; plus haut, 7,75 ; prix moyen, 4,50.
VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 4,50 ; plus haut, 7,50 ; prix moyen, 6 fr. 50.
MOUTONS. — Plus bas, 9 fr. ; plus haut, 10 fr. ; prix moyen, 9,50.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé bottée..... 210 »
Paille de blé pressée..... 195 »
Paille avoine bottée..... 190 »
Paille avoine pressée..... 170 »

Cours des Vins

VINS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
Muscadet 1930, 1er choix..... 750 à 800 »
Muscadet..... 675 à 750 »
Gros-Plant 1930..... 325 à 400 »
Noah..... 200 à 250 »

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

On cote, le demi-kilo :
Beuf. — 1re catégorie, 9 à 17 fr. ; 2e cat., 2,50 à 3,50 ; 3e cat., 1,25 à 2,50.
Veau. — 1re catégorie, 6,50 à 10 fr. ; 2e cat., 5,50 à 7 fr. ; 3e cat., 3 à 6 fr.

Mouton. — 1re catégorie, 8 à 9 fr. ; 2e cat., 6 à 8 fr. ; 3e cat., 4 à 5 fr. — Porcs. — 6,75 à 8,50.
Beurre. — 8 à 9,50.
Œufs. — La douzaine, 6 à 6,25.
Lapins. — 7 fr.
Poulets. — 10 à 11 fr.

ANCIENS
Poulets, la couple, moyens 30 à 35 fr., petits 25 à 28 fr. ; canards, la pièce, 10 à 14 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 5,50 à 6 fr. ; beurre, le demi-kilo, 8,50 à 9 fr. ; veaux, le kilo, 5 à 11 fr. ; porcs, 5 à 6,50 ; porcs de lait, l'unité, 80 à 120 fr.

MARCHÉ DU 13 juillet.
Froment, 168-170 fr. ; orge, 90 à 100 fr. ; sarrasin, 115 à 120 fr. ; avoine, 110 à 115 fr. ; seigle, 80 à 85 fr. ; pommes de terre, 90 à 100 fr. ; paille, les 1.000 kilos, 250 à 300 fr. ; foin, 230 à 270 fr. ; beurre, le demi-kilo, 7 à 7,50 ; œufs, la douzaine, 5,25 à 5,50 ; poulets, 30 à 35 fr. ; canards, la paire, 30 à 35 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 15 fr. ; pigeons, 10 à 12 fr. ; Porcs gras : amenés 20, vendus 30, le kilo à 6,50 ; courants : amenés 100, vendus 90, de 320 à 350 fr. ; porcs : porcelets : amenés 200, vendus 190, de 50 à 100 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT
Farine, 240 fr. ; blé, 155-160 fr. ; sarrasin, 120 fr. ; avoine, 120-125 fr. ; orge, 120 fr. ; son, 80 fr. ; paille, 125 fr. ; foin, 80 fr. ; pois, 500 kilos, 55 à 60 fr. ; paille, 95 à 100 fr.

Poulets, la couple, 27-42 fr. ; canards, 35-39 fr. ; pigeons, 10-12 fr. ; diadèmes, la pièce, 55 fr. ; lapins, 14-22 fr. ; beurre, le kilo, 15,50-17 fr. ; la livre, 7,50-9 fr. ; œufs, la douzaine, 6,50-8 fr. ; Bœufs gras, le kilo, 5-5,50 ; taureaux, 4-4,50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
Carottes, le paquet, 1,50 ; artichauts, la tête, 2 fr. ; choux pommes, 0,60 à 0,75 ; choux-fleurs, 2,30 à 2,50 ; pommes de terre, le kilo, 1,50 ; haricots verts, le demi-kilo, 2,50 ; poulets, la couple, gros 60 à 70 fr., moyens 50 à 55 fr., petits 45 à 50 fr. ; canards, la pièce, 10 à 12 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 14 à 16 fr. ; œufs, la douzaine, 6,30 à 6,60 ; beurre, le demi-kilo, 10 à 10,50 ; veaux, le kilo, 5 à 8 fr. ; Veaux amenés et vendus, 40.

PAIMBOEUF
Farine 1re qualité, 248 fr. ; 2e qual., 246-247 fr. ; blé, 172-174 fr. ; avoine, 91-96 fr. ; blé noir, 98-100 fr. ; son, 82-84 fr. ; pois, 500 kilos, 55 à 60 fr. ; paille, 95 à 100 fr.

Poulets, la couple, 27-42 fr. ; canards, 35-39 fr. ; pigeons, 10-12 fr. ; diadèmes, la pièce, 55 fr. ; lapins, 14-22 fr. ; beurre, le kilo, 15,50-17 fr. ; la livre, 7,50-9 fr. ; œufs, la douzaine, 6,50-8 fr. ; Bœufs gras, le kilo, 5-5,50 ; taureaux, 4-4,50.

REPRESENTANTS, actifs et bons vendeurs sont recherchés par Maison de production de 1er ordre pour la vente en culture des blés de semences sélectionnées et plants de pommes de terre. Très bonne rétribution avec facilités de vente. Ecrire avec renseignements à GRAVELINE DUBOIS, à BEUVRY (Nord)

RELIGIEUSE : donne secret pour guérir Pigi et Hémorroïdes. Maison NERA à Nantes

A VENDRE VIVANTS, véritables lapins géants des Flandres, atteignant de huit livres, issus 1er Prix et Grand Prix d'Honneur Paris, Province, Notices, photos, remises, contre timbre.

SPECIALITE DE CHIENS BERGERS BEAUCE et BRIE, dressés garde habitation et troupeaux. Références Ecole des Bergers de Rambouillet. Expéditions garanties votre gare. Belle-Hill-Ferme agricole, Normay-Bière (Cher).

LIÈRE LE BULLETIN - C'EST BIEN, SOUTIENIR SON SYNDICAT - C'EST MIEUX. MAIS IL EST UN AUTRE DEVOIR : CELUI DE FAIRE INSCRIRE SES VOUS, SES AMIS, AU SYNDICAT CENTRAL.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

TOUT BON SYNDIQUÉ DOIT PRÉSENTER AU MOINS UN NOUVEAU ADHÉRENT AU SYNDICAT.

CIDRE
COLORE - BONIFIÉ
CONSERVÉ - CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATÉ
EXIGER LA VRAIE MARQUE
TRA PHAR et E. GALLICHERIE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay ; Prevost, à Héric ; Sicaud, à Fay-de-Breagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain agent, à Savenay ; Thibault, à St-Jeand'Elle ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Leoux, à Plessé.

LA POUDE CORROBORANTE
Adrien SASSIN, Produits vétérinaires ORLÉANS
est la Fée bienfaisante de la basse-cour
Ne donne pas d'odeur à la viande
Brochure gratuite franco

DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS
BANNIÈRES - INSIGNES
ÉCHARPES POUR MAIRES ET ADJOINTS

A. CHAPEAU
Fabricant
8, Rue Mathelin-Rodier, NANTES
Remise de 10 % aux sociétés

Fabrique de Meubles
A. FOURNIER-GUERIN
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
MEUBLES, LITERIE, TENTURES
SIÈGES, TAPIS
Remise 5 % aux sociétaires

Il faut s'adapter aux circonstances
"A temps nouveaux, prix nouveaux"
c'est la devise du

Grand Comptoir Vélocipédique Nantais
Tél. 125.51 - 1, Place Bretagne - NANTES - Tél. 125.51
qui Une Bicyclette routière de grande marque d'une valeur de 500 fr. vous offre spécialement recommandée aux agriculteurs vendue..... 350 fr.

Fabrique de Meubles
A. FOURNIER-GUERIN
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
MEUBLES, LITERIE, TENTURES
SIÈGES, TAPIS
Remise 5 % aux sociétaires

Fabrique de Meubles
A. FOURNIER-GUERIN
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
MEUBLES, LITERIE, TENTURES
SIÈGES, TAPIS
Remise 5 % aux sociétaires

Fabrique de Meubles
A. FOURNIER-GUERIN
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
MEUBLES, LITERIE, TENTURES
SIÈGES, TAPIS
Remise 5 % aux sociétaires

Fabrique de Meubles
A. FOURNIER-GUERIN
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
MEUBLES, LITERIE, TENTURES
SIÈGES, TAPIS
Remise 5 % aux sociétaires

Fabrique de Meubles
A. FOURNIER-GUERIN
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
MEUBLES, LITERIE, TENTURES
SIÈGES, TAPIS
Remise 5 % aux sociétaires

LE PAPIER HALLNA
DONNE
UNE RÉCOLTE PLUS PRÉCOCE - PLUS ABONDANTE - PLUS SAINTE...
Il conserve au pied des plantes, la chaleur et l'humidité.
Il est recouvert d'engrais complet (azote, phosphore, potasse) sur une face, et c'est cette face qui fait l'effet d'un sol.

Le papier "HALLNA" imperméable est utilisable en toutes circonstances, après arrosage, peut être enroulé dans le sol qu'il fertilise encore. Le papier "HALLNA" empêche les mauvaises herbes de pousser. Il diminue la dépense et améliore le revenu.

HALLNA
PAPETERIES NAVARRE, à Lyon, ou Unives de Gales à Valenciennes (France)

LE PAPIER HALLNA
DONNE
UNE RÉCOLTE PLUS PRÉCOCE - PLUS ABONDANTE - PLUS SAINTE...
Il conserve au pied des plantes, la chaleur et l'humidité.
Il est recouvert d'engrais complet (azote, phosphore, potasse) sur une face, et c'est cette face qui fait l'effet d'un sol.

LE PAPIER HALLNA
DONNE
UNE RÉCOLTE PLUS PRÉCOCE - PLUS ABONDANTE - PLUS SAINTE...
Il conserve au pied des plantes, la chaleur et l'humidité.
Il est recouvert d'engrais complet (azote, phosphore, potasse) sur une face, et c'est cette face qui fait l'effet d'un sol.

REPRESENTANTS, actifs et bons vendeurs sont recherchés par Maison de production de 1er ordre pour la vente en culture des blés de semences sélectionnées et plants de pommes de terre. Très bonne rétribution avec facilités de vente. Ecrire avec renseignements à GRAVELINE DUBOIS, à BEUVRY (Nord)

RELIGIEUSE : donne secret pour guérir Pigi et Hémorroïdes. Maison NERA à Nantes

A VENDRE VIVANTS, véritables lapins géants des Flandres, atteignant de huit livres, issus 1er Prix et Grand Prix d'Honneur Paris, Province, Notices, photos, remises, contre timbre.

SPECIALITE DE CHIENS BERGERS BEAUCE et BRIE, dressés garde habitation et troupeaux. Références Ecole des Bergers de Rambouillet. Expéditions garanties votre gare. Belle-Hill-Ferme agricole, Normay-Bière (Cher).

LIÈRE LE BULLETIN - C'EST BIEN, SOUTIENIR SON SYNDICAT - C'EST MIEUX. MAIS IL EST UN AUTRE DEVOIR : CELUI DE FAIRE INSCRIRE SES VOUS, SES AMIS, AU SYNDICAT CENTRAL.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

LIÈRE LE BULLETIN - C'EST BIEN, SOUTIENIR SON SYNDICAT - C'EST MIEUX. MAIS IL EST UN AUTRE DEVOIR : CELUI DE FAIRE INSCRIRE SES VOUS, SES AMIS, AU SYNDICAT CENTRAL.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

LIÈRE LE BULLETIN - C'EST BIEN, SOUTIENIR SON SYNDICAT - C'EST MIEUX. MAIS IL EST UN AUTRE DEVOIR : CELUI DE FAIRE INSCRIRE SES VOUS, SES AMIS, AU SYNDICAT CENTRAL.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

LIÈRE LE BULLETIN - C'EST BIEN, SOUTIENIR SON SYNDICAT - C'EST MIEUX. MAIS IL EST UN AUTRE DEVOIR : CELUI DE FAIRE INSCRIRE SES VOUS, SES AMIS, AU SYNDICAT CENTRAL.

REPRESENTANTS, actifs et bons vendeurs sont recherchés par Maison de production de 1er ordre pour la vente en culture des blés de semences sélectionnées et plants de pommes de terre. Très bonne rétribution avec facilités de vente. Ecrire avec renseignements à GRAVELINE DUBOIS, à BEUVRY (Nord)

RELIGIEUSE : donne secret pour guérir Pigi et Hémorroïdes. Maison NERA à Nantes

A VENDRE VIVANTS, véritables lapins géants des Flandres, atteignant de huit livres, issus 1er Prix et Grand Prix d'Honneur Paris, Province, Notices, photos, remises, contre timbre.

SPECIALITE DE CHIENS BERGERS BEAUCE et BRIE, dressés garde habitation et troupeaux. Références Ecole des Bergers de Rambouillet. Expéditions garanties votre gare. Belle-Hill-Ferme agricole, Normay-Bière (Cher).

LIÈRE LE BULLETIN - C'EST BIEN, SOUTIENIR SON SYNDICAT - C'EST MIEUX. MAIS IL EST UN AUTRE DEVOIR : CELUI DE FAIRE INSCRIRE SES VOUS, SES AMIS, AU SYNDICAT CENTRAL.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

LIÈRE LE BULLETIN - C'EST BIEN, SOUTIENIR SON SYNDICAT - C'EST MIEUX. MAIS IL EST UN AUTRE DEVOIR : CELUI DE FAIRE INSCRIRE SES VOUS, SES AMIS, AU SYNDICAT CENTRAL.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

LIÈRE LE BULLETIN - C'EST BIEN, SOUTIENIR SON SYNDICAT - C'EST MIEUX. MAIS IL EST UN AUTRE DEVOIR : CELUI DE FAIRE INSCRIRE SES VOUS, SES AMIS, AU SYNDICAT CENTRAL.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.